

Tennis Club Le Vaud (TCLV)

Règlement Interne

LE FAIR-PLAY ET LE RESPECT DU REGLEMENT SONT LES REGLES DE BASE DE NOTRE VIE TENNISTIQUE

1 Durée de jeu

- 1.1 La durée d'une partie de tennis est de soixante minutes, y compris les cinq minutes pour passer la brosse et remettre le court en ordre.

2 Réservations

- 2.1 Le court est utilisable toute l'année, sous réserve des conditions de praticabilité.
- 2.2 L'occupation du court doit faire l'objet d'une réservation sur la grille horaire online. Les réservations en dehors des heures indiquées ne sont pas autorisées.
- 2.3 Sur les grilles horaires doivent figurer pour chaque heure de jeu réservée, **les noms et prénoms** des membres du TCLV. Les noms inscrits doivent correspondre aux joueurs présents sur le court.
- 2.4 **Le membre ne peut effectuer qu'une réservation d'une heure et devra attendre d'avoir joué pour pouvoir s'inscrire une nouvelle fois, que ce soit pour l'heure suivante ou un autre moment de la semaine.** Les membres d'une famille ont la possibilité de réserver deux heures. Ils s'inscriront individuellement sous leur nom et 4 prénoms différents.
- 2.5 **Après un retard de 10 minutes, le court réservé pourra être occupé par d'autres membres.**

3 Utilisation

- 3.1 Les automobilistes pourront stationner leur véhicule devant les entrées du court et ne laisseront en aucun cas leur véhicule le long du Chemin sur le Moulin sous les arbres.
- 3.2 Le TCLV n'ayant pas de surveillant permanent, nous faisons appel au bon sens, à la collaboration et à l'esprit sportif de chacun. Respectez ce lieu, c'est le vôtre, videz la poubelle si elle déborde et abstenez-vous de toutes manifestations bruyantes par respect des règles de bon voisinage.
- 3.3 **Les utilisateurs sont tenus de passer la brosse après chaque utilisation afin d'effacer toutes traces visibles de leur passage sur le court et de refermer les portails en quittant les lieux.**

4 Informations

- 4.1 Les informations relatives aux activités du TCLV seront affichées sur le site Internet du club (www.tclv.ch) et partiellement au tableau du Club House.
- 4.2 Toute nouvelle inscription doit passer par un membre du comité. Le comité peut accepter ou refuser l'adhésion d'un candidat. La clôture des inscriptions pour l'année en cours est fixée au 30 juin.
- 4.3 Les membres du comité, ainsi que leurs familles vivant sous le même toit sont libérés de cotisation annuelle. Les membres du comité faisant partie de celui-ci depuis plus de 10 ans, deviennent membres d'honneur et sont exempts de cotisations.

5 Invitations

- 5.1 **Seuls les membres du TCLV sont autorisés à utiliser le court. Toutefois, ils ont la possibilité d'inviter exceptionnellement (au maximum 5 fois par an) une personne extérieure au club.** Le membre du TCLV doit alors inscrire son nom accompagné de l'indication "invité" afin que le club puisse lui facturer la totalité des invitations qu'il aura à régler en plus de sa cotisation de membre.
- 5.2 Le comité peut, en tout temps, abolir ce droit.
- 5.3 Une finance par invitation de Fr. 5.-- sera perçue en fin d'année.

6 Exclusions

- 6.1 **Le comité se réserve le droit d'exclure tout membre ne respectant pas le présent règlement.** De même, tout membre ayant une attitude irrespectueuse voire agressive. Tout vandalisme sera dénoncé.

7 Autorisations spéciales

- 7.1 Le comité peut accorder des autorisations spéciales dans certaines circonstances.

Membres du comité 2022		
Présidente	Clara Naegeli-Haller	079 510 77 38
Responsable site Internet	Romain Beariswyl	078 634 14 87
Caissière	Nilàm Goetschin	078 860 81 87
Responsable cours	Marie Françoise Dil	022 366 00 53
Responsable membres	Diane Werren	078 710 34 67
info@tclv.ch		www.tclv.ch